

Faits marquants Novembre - Décembre 2008

Une avancée notable dans la mise en conformité des silos en Picardie

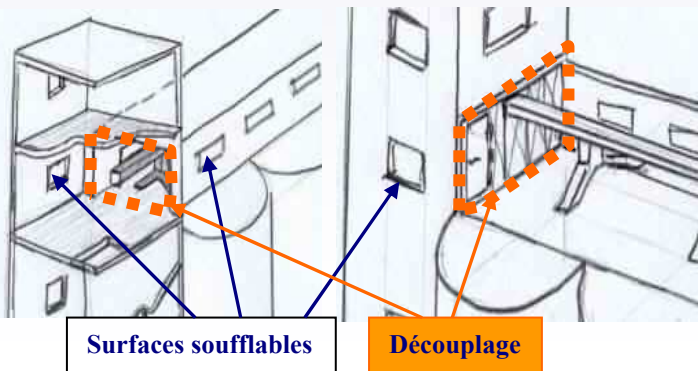
Lors des visites d'inspection diligentées en 2008, l'inspection des installations classées a constaté les investissements pour la sécurité, réalisés par les exploitants de silos en Picardie.

Une action forte de l'inspection des installations classées en Picardie, associée à la volonté de nombre d'exploitants, a permis au parc de silos d'améliorer très notablement son taux de conformité à la réglementation. Près d'une vingtaine d'inspections diligentée en 2008 a en effet permis de constater des progrès significatifs des conditions de sécurité des installations.

Les phénomènes dangereux engendrés par les silos sont principalement l'incendie et l'explosion de poussières. Pour limiter le risque, la réglementation impose la réduction des communications entre les volumes dans certains silos proches de tiers par la mise en place de découplage (portes, cloisons résistantes).

Pour limiter l'augmentation de la pression liée à l'explosion dans les volumes découplés, la présence de surfaces soufflables (plus fragiles), telles qu'évents ou fenêtres, est également obligatoire.

Une inspection du site OCEAL à Clairoux en novembre 2008 a par exemple permis de constater la mise en place effective de ces mesures (découplage et événements), résultat d'un investissement de 130 000 euros par l'exploitant.



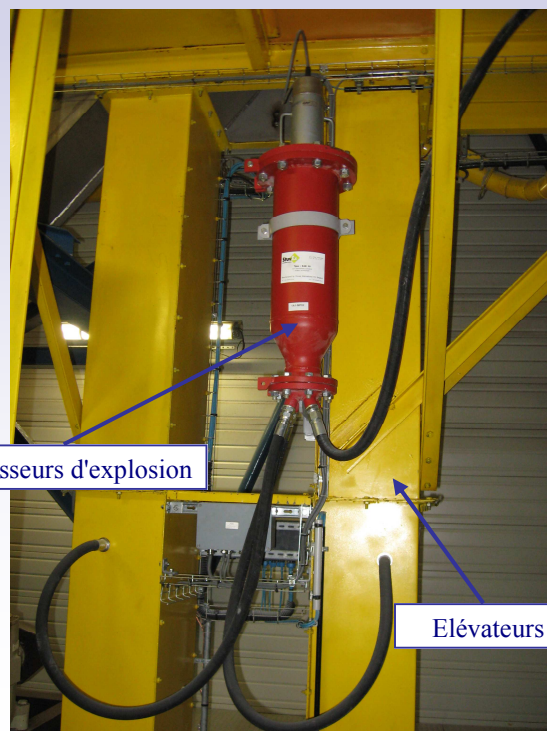


Events du rez-de-chaussée (vue de l'intérieur)



Découplage de la cage d'escalier

De même, une inspection du site de TEREOS à Chevrières a confirmé la conformité des installations (isolement du local dépoussiérage, découplages, mise en place de suppresseurs d'explosion), suite à 175 000 euros d'investissements.



Suppresseurs d'explosion

Elévateurs

Bilan de l'opération « coup de poing pressings »

L'inspection des installations classées a réalisé une opération de contrôles dans les pressings.

Parmi les actions thématiques nationales prévues en 2008 figurait une campagne de contrôle par sondage dans des pressings utilisant des solvants organiques pour le nettoyage à sec des vêtements.

En effet, le solvant utilisé (perchloréthylène en général) est un composé classé cancérigène et des mesures réalisées dans des immeubles abritant des pressings ont montré la possibilité de contamination par le perchloréthylène des appartements situés dans ces immeubles.

En France, ce sont 275 pressings qui ont été concernés par cette opération " coup de poing ", ce qui représente 5 % du parc (275 pressings contrôlés sur 5 500 installations en France).

En Picardie, 10 pressings ont été contrôlés en juillet 2008.

Les vérifications réglementaires ont porté sur le type de machine utilisée, sur la mise en œuvre des équipements, sur les conditions d'exploitation et les opérations de maintenance des machines et sur la gestion des solvants qui permettent de réduire la diffusion dans l'air environnant du perchloréthylène.

Ces contrôles ont conduit l'Inspection des installations classées à dresser 9 procès verbaux et 8 exploitants ont été mis en demeure de mettre leurs installations en conformité.

Les principales non conformités relevées ont concerné la ventilation, le point de rejet (captation et épuration des rejets) et les consignes d'exploitation.

Suite aux inspections menées sur l'ensemble du territoire national, un plan d'actions a été élaboré conjointement entre le ministère chargé du développement durable et les syndicats représentant la profession.

Il touchera les domaines suivants :

- les contrôles avec un suivi des installations en infraction et la mise en place d'un contrôle périodique obligatoire,
- un renforcement de la formation et de l'information des professionnels,
- l'évolution de la réglementation pour encadrer une diminution progressive des rejets et simplifier la réglementation sur certains points,
- l'information et la communication,
- la recherche-innovation avec le soutien du ministère pour la recherche d'un produit de substitution au perchloréthylène.



Ce plan d'actions sera mis en œuvre au cours de l'année 2009.

Dans le département de l'Aisne...

Société Saint Gobain Emballages à CROUY

Suite à la signature de l'arrêté préfectoral du 25 novembre 2008 régularisant sa situation administrative, SGE consacre près de 5 millions d'euros d'investissements à la mise en place d'un système de traitement des rejets à l'atmosphère.

Le 25 novembre 2008, un arrêté préfectoral a été pris par le préfet de l'Aisne, permettant de régulariser la situation administrative de l'Usine de Vauxrot du groupe SAINT GOBAIN EMBALLAGE. Ce site est spécialisé dans la bouteille de verre destinée à la bière et dans le verre jaune destiné aux spiritueux.

L'arrêté préfectoral encadre aussi bien les rejets à l'atmosphère du site, que les rejets aqueux, les conditions d'exploitation des entrepôts de stockage de bouteilles, les conditions de stockage des liquides inflammables, ou encore les moyens de secours. Les principaux enjeux sanitaires présentés par le site concernent les rejets à l'atmosphère, notamment les rejets par les fours verriers de métaux lourds comme le plomb.

Pour respecter les valeurs limites imposées dans l'arrêté préfectoral, SAINT GOBAIN EMBALLAGE a installé fin 2008 un dispositif de traitement de ses rejets à l'atmosphère.

Il s'agit d'un électrofiltre par voie sèche, qui va permettre de diminuer sensiblement les rejets issus des fours verriers et des lignes de traitement de surface à chaud. Le principe de fonctionnement de cet électrofiltre, qui mesure environ 25 mètres de haut, est basé sur l'électricité statique.

Les poussières, chargées positivement, seront attirées par une électrode chargée négativement. Régulièrement, un système de marteaux viendra frapper les électrodes ; les poussières tomberont et seront réinjectées dans le four.

Une chaudière récupératrice d'énergie, également en cours d'installation, permettra de préchauffer le fuel qui sert de combustible aux fours.

Ces projets, opérationnels début 2009, représentent quelques 5 millions d'euros d'investissements en faveur de la protection de l'environnement.

Dans les 3 départements picards...

PCB - Recherche d'éventuelles sources de contamination industrielles dans les installations classées

En fin d'année 2008, la **DRIRE Picardie** fait le bilan des investigations menées pour l'identification des sources de pollution par les PCB.

La contamination du fleuve Somme et de certains de ses affluents a conduit à adopter un plan inter-départemental d'actions qui prend en compte les spécificités locales. L'action de la **DRIRE Picardie** en 2008 a consisté en une recherche systématique des PCB indicateurs (somme de 7 composés de la famille des PCB) dans les installations classées au niveau :

- des rejets d'eaux résiduaires, issues du procédé de fabrication,
- des rejets d'eaux pluviales,
- des sédiments accumulés dans le réseau d'eau pluviales lorsque ce prélèvement était possible,
- des boues de la station d'épuration industrielle lorsque le site en possède une et destine les boues à l'épandage,
- des eaux souterraines au niveau des piézomètres de surveillance.

Les recherches sur les boues de station d'épuration et les eaux souterraines n'ont concerné que les départements de la Somme et de l'Aisne.

En 2009, la 2ème phase de cette action consiste à poursuivre les investigations dans les établissements dans lesquels des PCB ont été détectés, dans le but de déterminer leur origine. Compte-tenu de la fréquence de détection des PCB dans les eaux pluviales, des analyses vont également être menées pour rechercher les PCB dans l'air ambiant et l'eau de pluie afin de confirmer ou d'infirmer l'hypothèse d'une contamination d'origine atmosphérique. En effet, les émissions atmosphériques de PCB sont estimées à 26 kg/an sur l'ensemble du territoire national, dont 61 % en provenance du chauffage résidentiel et tertiaire, 28 % de l'industrie manufacturière et 9 % de la transformation d'énergie (*source Citepa 2007*).

Les PCI indicateurs sont détectés dans les eaux résiduaires de 4 établissements, tous situés dans le département de l'Oise. Les concentrations sont très faibles (maximum 0,3 µg/L). La présence de PCB dans ces rejets d'industries ne manipulant pas de produits contenant des PCB constitue toutefois une anomalie dont il convient de rechercher les causes. Les PCB indicateurs n'ont pas été détectés dans les boues de station d'épuration des établissements contrôlés lors de cette campagne.	Eaux résiduaires			
	Nombre d'établissements contrôlés	PCB indicateurs non détectés	Nombre de résultats >0,02 µg/L	Nombre de résultats >0,1 µg/L
	138	134	2	2
	Boues de station d'épuration			
	Nombre d'établissements contrôlés	PCB indicateurs non détectés		
10	10			
Les PCB indicateurs ont été détectés sur 2 sites (3 piézomètres), en concentration inférieure à la valeur limite de potabilisation.	Nappe phréatique			
	Nbre de piézomètres contrôlés	PCB indicateurs non détectés	Nbre de résultats >0,02 µg/L	
	99	96	3	
Les PCB indicateurs ont été fréquemment détectés dans les eaux pluviales et les sédiments prélevés dans les réseaux d'eaux pluviales. Les concentrations mesurées dans les eaux pluviales sont toutes très inférieures à la valeur limite de rejet autorisée pour les installations classées et sont le plus souvent comparables à celles mesurables dans une eau de pluie. Il n'est pas étonnant de retrouver ces PCB accumulés dans les sédiments. Toutefois, les concentrations dans les sédiments de certains établissements sont significatives et peuvent être considérées comme révélatrices d'anomalies.	Eaux pluviales			
	Nbre d'établissements contrôlés	PCB indicateurs non détectés	Nbre de résultats >0,02 µg/L	Nbre de résultats >0,1 µg/L
	119	91	17	11
	Sédiments des réseaux d'eaux pluviales			
	Nbre d'établissements contrôlés	PCB indicateurs non détectés	Nbre de résultats > 10 µg/kg MS	
	113	43	70	